

Homélie du 3^e dimanche de Carême C (Is 43, 16-21 ; Ph 3, 8-14 ; Jn 8, 1-11).

« Voici que je fais du nouveau qui germe déjà, ne le voyez-vous pas ? »

Frères et Sœurs,

Dieu façonne du nouveau, au plan géopolitique d'après Isaïe, spirituel selon Notre Seigneur et saint Paul.

L'oracle d'Isaïe annonce une nouvelle intervention de Dieu dans le désert syrien : les déportés d'Israël en Babylonie reviendront en Judée, comme en un nouvel Exode, qui fait oublier le premier, sous Moïse. Un nouvel espoir s'ouvre pour Israël, qui en action de grâce rend sa louange du Seigneur.

Le récit de la femme pécheresse sauvée par Jésus d'un procès sommaire et irrégulier est entré tard dans les évangiles canoniques. Sa manière rappelle saint Luc. Il est absent des manuscrits les plus anciens, notamment les deux papyrus de saint Jean et le *Vaticanus*. Un de ses premiers témoins est le codex dit « de Théodore de Bèze », écrit en grec et en latin par le même scribe au VI^e s., actuellement à Cambridge mais provenant de l'Église de Lyon. Le récit a trouvé place, parfois à la suite du discours eschatologique de Luc (après Lc 21, 38), parfois à la fin de l'évangile de Jean, majoritairement au début du chapitre 8 de Jean, car Jésus va dire peu après (8, 15) : « Vous jugez selon la chair, moi, je ne juge personne » (Jn 8, 15). Les interlocuteurs de Jésus ont instrumentalisé la Loi pour pouvoir l'accuser, oubliant le commandement du Lévitique (19, 16) : dans un procès, « Tu ne réclamera pas la mort de ton prochain ». Ce sont les témoins de la faute qui devaient jeter la première pierre (Dt 17, 5-7) : où sont-ils, et où est le complice ? Le péché de la femme est dûment prouvé, mais le zèle des accusateurs est opaque. Jésus ne condamne personne, il démonte les mobiles des accusateurs. Il n'enferme pas cette femme dans son passé, il la tourne vers un avenir conforme à la volonté de Dieu.

Cette clémence de Jésus s'opposait au fait que l'Église apostolique se comprenait comme sainte à l'instar d'Israël, suivant le commandement du Lévitique : « Soyez saints, car je suis saint, moi, le Seigneur votre Dieu » (Lv 19, 2), que cite saint Pierre : « Vous serez saints, car je suis saint » (1 P, 1, 15-16). Les fidèles de l'Église du Christ étaient appelés à la sainteté, à témoigner du Christ par une vie droite après le pardon reçu au baptême, tout en demandant la remise des péchés mineurs par la prière et le repentir, la charité et le pardon des offenses.

L'Épître aux Hébreux représentait une tendance rigoriste, ainsi que Tertullien, qui voulait une Église des purs à Carthage. Au II^e s., à Rome, le *Pasteur* d'Herma ouvrit largement la porte de la pénitence ; au siècle suivant, Origène, dans son grand Commentaire de l'Épître aux Romains (X, 6, 2), recommandait à la suite de saint Paul que les forts supportent et soutiennent les faibles, sans les exclure de l'assemblée des frères. Un rite de pénitence publique et prolongée pour les fautes graves, une fois dans la vie, fut en usage jusqu'au Moyen Âge. Mais au VII^e s., des moines irlandais venus en mission sur le continent instituèrent une pénitence de type monastique, privée et renouvelable, à la suite d'une confession privée, qui devint par la suite notre sacrement de pénitence, de réconciliation, avec une satisfaction d'abord longue et onéreuse, ouvrant sur une absolution.

À la suite des « mouvements » de redécouverte de la Bible, de la liturgie, des Pères de l'Église, au milieu de l'évolution des mœurs, le concile Vatican II a remis en valeur l'idéal de la sainteté, notamment au chapitre V de la Constitution « *Lumen Gentium* » sur l'Église : « la vocation universelle à la sainteté dans l'Église ». Il s'exprime ainsi :

« Maître et exemple divin de toute perfection, le Seigneur Jésus a prêché à tous et à chacun de ses disciples, de quelque condition qu'ils soient, la sainteté de la vie, dont il est lui-même l'auteur et le consommateur : 'Soyez donc parfaits, comme votre Père du ciel est parfait' (Mt 5, 48). À tous en effet, il a envoyé l'Esprit Saint pour les mouvoir de l'intérieur, à aimer Dieu de tout leur cœur, de toute leur âme, de tout leur esprit, de toutes leurs forces » (cf. Mc 12, 30), et à s'aimer les uns les autres comme le Christ les a aimés (cf. Jn 13, 34 ; 15, 12). Les disciples

du Christ, appelés par lui non en raison de leurs œuvres, mais selon le propos de sa grâce et justifiés dans le Christ Jésus, sont devenus, dans le baptême de la foi, vrais fils de Dieu et participants à la nature divine (2 P 1, 4), et par là même réellement saints. Cette sainteté qu'ils ont reçue, il faut donc qu'avec l'aide de Dieu, ils la gardent dans leur vie et la portent jusqu'à son achèvement », vivant comme il convient à des saints, débordants de miséricorde et de bonté, et qu'ils portent les fruits de l'Esprit pour la sainteté. « Et comme tous nous péchons en beaucoup de choses (Jc 3, 2), nous avons un besoin constant de la miséricorde de Dieu, et nous devons chaque jour demander : 'Pardonne-nous nos offenses' » (Mt 6, 12) (§ 40).

Dieu crée du nouveau : il rend possible la conversion en créant dans l'homme un cœur pur et un esprit neuf, selon Ézéchiel (Éz 11, 19 ; 36, 26 ; Ps 50, 12) ; il donne à l'homme nouveau de se renouveler chaque jour en se conformant à l'image de son Créateur (Col 3, 10).

Dans son Épître aux Philippiens, saint Paul retrace son itinéraire spirituel : il a tout perdu pour gagner le Christ, sans avoir sa propre qualité de juste qui aurait accompli les œuvres de la Loi, mais avec la justice reçue par la foi au Christ, justice qui vient de Dieu. Il s'agit de connaître le Christ, de participer à ses souffrances et à sa mort, dans l'espoir de parvenir à la résurrection des morts. Il a été saisi par le Christ et poursuit, oubliant ce qui est en arrière et tendu en avant de tout son être, vers le but, la récompense promise par l'appel de Dieu (Ph 3, 8-13).

Renouvelés par la foi, le baptême, le double commandement de l'amour et la pénitence, surtout en ce temps de Carême, laissons-nous entraîner par le Christ pour travailler à la construction d'une société renouvelée par la miséricorde et de la générosité du Christ. Amen.

*

Références :

Concile Vatican II, Constitution *Lumen Gentium*, ch. 5, la vocation universelle à la sainteté.
ORIGENE, *Commentaire sur l'Épître aux Romains*, Livres IX-X, par C. P. Hammond Bammel, L. Brésart et M. Fédou (*Sources chrétiennes* 555), Paris 2012, p. 33-35, 39-40, 296 s.

P. ADNES, « Pénitence (repentir et sacrement) », *Dictionnaire de spiritualité* 12¹, 1984, col. 943-1010, spécialement 966-970.

Jean Zumstein, *L'évangile selon saint Jean (1-12)*, *Commentaire du Nouveau Testament* IVa, IIème série, Genève 2014, p. 276-280.